

Québec, le 3 décembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à une modification de la signalisation à l'intersection du
chemin Saint-Jean/chemin de la Bataille Nord et Sud à La Prairie

Cher collègue,



J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 novembre 2013 par le député de la circonscription de La Prairie, monsieur Stéphane Le Bouyonnet, demandant une modification de la signalisation à l'intersection du chemin Saint-Jean (route 104)/chemin de la Bataille Nord et Sud à La Prairie.

La route 104 est une route sous gestion du ministère des Transports (MTQ), classée nationale. Il s'agit d'une route à vocation de transit qui, dans cette section, permet de connecter la Ville de La Prairie à la Ville de Saint-Jean-Richelieu. La limite de vitesse affichée est de 70 km/h. Le débit journalier moyen sur cette route est d'environ 18 000 véhicules alors que sur le chemin de la Bataille, une route sous gestion de la Municipalité, ce débit est sensiblement de 1000 véhicules.

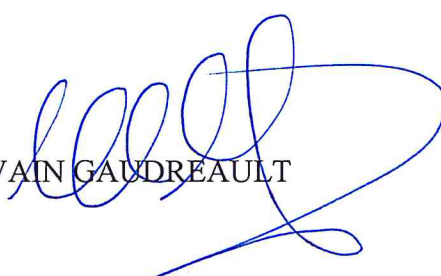
L'intersection mise en cause est localisée en secteur rural, sur un tronçon de la route 104 comportant deux voies charretières et des accotements revêtus. Contrairement à d'autres intersections de ce tronçon, à cette intersection, la route 104 ne comporte pas de voie de refuge pour les virages à gauche. Le bilan de sécurité indique que les collisions par l'arrière y sont plus fréquentes en comparaison de la moyenne des intersections comparables en milieu rural.

Dans ce contexte, le MTQ a reconnu la pertinence d'intervenir à cette intersection. Différents scénarios d'intervention, dont l'ajout de voies de refuge pour virage à gauche, l'ajout de feux de circulation et une combinaison de ces interventions, ont été évalués en regard des normes du MTQ et des spécificités de l'intersection. Les débits véhiculaires, le bilan de sécurité à l'intersection et l'impact de l'intervention sur la sécurité et la fonctionnalité de la route 104 et du chemin de la Bataille comptent parmi les principaux éléments analysés.

Sur la base de cette analyse, le MTQ conclut que l'ajout de voies de virage à gauche sur la route 104 est l'intervention à privilégier à cette intersection. L'implantation de cette mesure, qui sera accompagnée d'une amélioration de l'éclairage routier, devrait notamment permettre une réduction de l'occurrence de collision par l'arrière sur la route 104, tout en préservant la fluidité de ce chemin de transit. L'échéancier de réalisation de ce projet est en cours d'évaluation. La Ville de La Prairie et le député de La Prairie ont d'ailleurs été informés de l'intervention projetée par le MTQ à cette intersection, lors de communications antérieures.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



SYLVAIN GAUDREULT

Québec, le 3 décembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à une modification de la signalisation à l'intersection du
chemin Saint-Jean/chemin de la Bataille Nord et Sud à La Prairie


Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2013 par le député de la circonscription de La Prairie, monsieur Stéphane Le Bouyonnec, demandant une modification de la signalisation à l'intersection du chemin Saint-Jean (route 104)/chemin de la Bataille Nord et Sud à La Prairie.

La route 104 est une route sous gestion du ministère des Transports (MTQ), classée nationale. Il s'agit d'une route à vocation de transit qui, dans cette section, permet de connecter la Ville de la Prairie à la Ville de Saint-Jean-Richelieu. La limite de vitesse affichée est de 70 km/h. Le débit journalier moyen sur cette route est d'environ 18 000 véhicules alors que sur le chemin de la Bataille, une route sous gestion de la Municipalité, ce débit est sensiblement de 1000 véhicules.

L'intersection mise en cause est localisée en secteur rural, sur un tronçon de la route 104 comportant deux voies charretières et des accotements revêtus. Contrairement à d'autres intersections de ce tronçon, à cette intersection, la route 104 ne comporte pas de voie de refuge pour les virages à gauche. Le bilan de sécurité indique que les collisions par l'arrière y sont plus fréquentes en comparaison de la moyenne des intersections comparables en milieu rural.

Dans ce contexte, le MTQ a reconnu la pertinence d'intervenir à cette intersection. Différents scénarios d'intervention, dont l'ajout de voies de refuge pour virage à gauche, l'ajout de feux de circulation et une combinaison de ces interventions, ont été évalués en regard des normes du MTQ et des spécificités de l'intersection. Les débits véhiculaires, le bilan de sécurité à l'intersection et l'impact de l'intervention sur la sécurité et la fonctionnalité de la route 104 et du chemin de la Bataille comptent parmi les principaux éléments analysés.

Sur la base de cette analyse, le MTQ conclut que l'ajout de voies de virage à gauche sur la route 104 est l'intervention à privilégier à cette intersection. L'implantation de cette mesure, qui sera accompagnée d'une amélioration de l'éclairage routier, devrait notamment permettre une réduction de l'occurrence de collision par l'arrière sur la route 104, tout en préservant la fluidité de ce chemin de transit. L'échéancier de réalisation de ce projet est en cours d'évaluation. La Ville de La Prairie et le député de La Prairie ont d'ailleurs été informés de l'intervention projetée par le MTQ à cette intersection, lors de communications antérieures.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


SYLVAIN GAUDREULT